DÉLIBÉRATIONS

N° 2023/093/1.4 **Feuillet n°109**

Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-trois, le 11 septembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Hautefort, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 5 septembre 2023

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	**58**
Présents	**37**
Votants :	**46**
Pour :	**46**
Contre :	**0**
Abstention :	**0**

PRÉSENTS :
Titulaires : Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUOI, Patrick GAGNEPAIN, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Daniel BOUTOT, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire ADOUX, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Mattia TRENTEMONT, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Sabine BOUTINAUD, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Dominique DURUY représentée par Gilles COZANET, Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Bernadette MERLIN représentée par Marie-France MOUTIER, Annie DELAGE représentée par Daniel DEVAUX, Sébastien LUNEAU représenté par Béatrice ROLLAND, Claude SAUTIER représenté par Didier CONSTANT,

Excusés : Sylviane GRANDCHAMP excusée donne pouvoir à Jean-Louis PUJOLS, Bertrand CAGNIART excusé donne pouvoir à Jean-Jacques DUMONTET, Patricia FLAGEAT, Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Nicolas DJERBI excusé donne pouvoir à Francine BOURRA, Roland MOULINIER excusé donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Daniel BARIL excusé donne pouvoir à Jean-Marie CHANQUOI, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY excusé donne pouvoir à Fabien JAUBERT, Coralie DAUBISSE excusée donne pouvoir à Frédéric GAUTHIER, Isabelle DUPUY, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU excusée donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA excusée donne pouvoir à Sabine BOUTINAUD.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Renouvellement du Contrat Local de Santé (CLS) et de la convention cadre

Le Président rappelle au conseil communautaire l'opération liée au Contrat Local de Santé (CLS), lancée initialement en 2017. Renouvelé depuis cette date par période de trois ans, il précise que le tout dernier contrat arrivera à échéance au 30 septembre 2023.

AR Prefecture
024-200041150-20230911-DE2023093-DE
Reçu le 14/09/2023

Nos imprimés sont produits par Fabrègue Imprimeur adhérent IMPRIMVERT® Réf. 540331 - 09/10 Fabrègue

Il propose, en étroit partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), que soit prolongé, dans des conditions identiques, à compter du 1er octobre 2023 et pour une durée de trois ans supplémentaires, le CLS.

D'une manière générale, cette opération vise à améliorer l'état de santé des habitants du territoire en conduisant des opérations basées sur des thématiques telles que l'amélioration de l'offre de soins, des actions en direction des personnes vulnérables, des personnes âgées ou en perte d'autonomie, enfin des actions ayant trait à la santé environnementale et à la santé mentale.

La conduite de ce projet, lequel se déploie sur les six communautés de communes du pays du Périgord Noir, nécessite également le renouvellement du poste d'un chargé de mission sur trois ans.

Cette opération est chiffrée pour un coût global de 136 820 € sur trois ans (salaire : 130 320 €, autres frais divers : 6 500 €).

La CC de Domme-Villefranche du Périgord porteuse du projet, en est maître d'ouvrage et sollicitera les aides publiques ainsi qu'il vient :

- Etat/ARS : 45 000 €
- Autofinancement prévisionnel (entre les 6 CC, sur 3 ans) : 91 820 €.

L'autofinancement, déduction faite des subventions perçues, sera à répartir, en fin d'exercice civil, au prorata du nombre d'habitants entre les six communautés de communes.

Le Président propose enfin dans le même temps, et pour une durée identique, de renouveler la convention cadre du CLS (jointe en annexe à la présente délibération), dont les termes convenus entre les six communautés de communes, régissent l'application et le suivi du Contrat de Local de Santé entre les six parties signataires de ladite convention.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- **DE DONNER UN AVIS FAVORABLE**, pour une période de trois ans à compter du 1er octobre 2023, au renouvellement du Contrat Local de Santé (CLS),
- **D'ADOPTER** le plan de financement tel que présenté ci avant,
- **DE RENOUVELER** la convention cadre entre les six communautés de communes signataires,
- **DE CHARGER** le Président d'effectuer les démarches et de signer toutes les pièces se rapportant à l'affaire citée en objet.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 13/09/2023

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

AR Prefecture
024-200041150-20230911-DE2023093-DE
Reçu le 14/09/2023

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir